

MUNDUS vini®

LE GRAND PRIX INTERNATIONAL DU VIN



2023
Dégustation de printemps

Participez et profitez de

- la renommée internationale de MUNDUS VINI avec plus de 12 000 vins évalués chaque année
- un jury prestigieux reconnu au niveau international
- un retour détaillé avec détails techniques et aromatiques
- la distinction avec les médailles promotionnelles de MUNDUS VINI.
- la présentation sur les principaux salons des vins, dans l'édition spéciale MUNDUS VINI à grande portée et dans les publications du Meininger Verlag



Inscription online:
www.inscrire-echantillon.com

Date limite d'inscription: 20 janvier 2023

Français



LA COMPÉTITION

MUNDUS VINI

- Profiter de la renommée internationale de MUNDUS VINI avec plus de 12 000 vins évalués chaque année
- Un jury prestigieux composé de 300 experts venus du monde entier et de spécialistes du vin travaillant dans la vente, la gastronomie, la viticulture ou dans les médias dédiés au vin
- Système d'évaluation unique pour une évaluation individuelle et différenciée



THE BENCHMARKING

- The Benchmarking de votre vin dans sa catégorie
- Évaluation des forces et des faiblesses de la représentation graphique
- Description aromatique sous la forme du diagramme d'arôme approuvé



LES RÉSULTATS

- Description et évaluation de votre vin selon plus de 20 critères spécifiques
- Retour détaillé sur votre vin avec détails techniques et aromatiques
- Les meilleurs vins reçoivent les fameuses médailles MUNDUS VINI Argent, Or et Grand Or et voient leurs ventes bondir
- Certificats efficaces et significatifs pour les vins primés du concours



COMMUNICATION INTERNATIONALE

- Des communiqués de presse du monde entier contribuent à la notoriété des gagnants dans leur propre pays.
- Présentation des vins récompensés dans des publications, sur le site Internet ainsi que sur les réseaux sociaux de Meininger Verlag, leader européen de l'industrie vinicole
- Publication des vins primés dans le magazine exclusif "MUNDUS VINI" avec une portée de plus de 100.000 contacts.
- Les vins primés au ProWein



LES EXPERTS



J'apprécie tout particulièrement l'organisation du concours et le fait que toujours plus de jeunes experts soient inclus dans le jury.
Martina Riel-Salvatore
 Makro Cash & Carry
 Wine Buyer
 Czech Republic



Que leurs vins soient récompensés ou non, les producteurs ont la chance de les faire évaluer par un jury exceptionnel. Les retours qu'ils recevront leur permettront d'améliorer leurs techniques de production. Leurs vins sont évalués de manière juste et professionnelle. Gagner une médaille constitue une performance remarquable.
Alex Berkley, Alobar Imports LLC
 Wine Importer & Distributor
 United States of America

C'est un privilège pour moi de faire partie du jury d'experts de MUNDUS VINI et de rencontrer ici, en Allemagne, des experts en vin de haut niveau venus du monde entier. C'est l'une des meilleures expériences que j'ai vécues.

Izele Van Blerk
 Vigneron chez KWV The Mentors
 Afrique du Sud



L'un des concours internationaux de vins les mieux organisés au monde. Je suis impressionné par le haut niveau de qualité des vins présentés à MUNDUS VINI.

Felix Christen
 Consultant en vins
 Suisse



COMMENT PARTICIPER

Inscription en ligne :
 jusqu'au 20 janvier 2023

Envoi des échantillons:
 jusqu'au 25 janvier 2023

Dégustation :
 du 21 au 26 février 2023

Annonce des résultats:
 1 mars 2023



CONTACT

MUNDUS VINI GmbH
 Maximilianstraße 11
 67433 Neustadt/Allemagne
 Téléphone +49 6321 8908-951
 E-Mail: contact@tastingservice.com
 Online: www.mundusvini.com

Préambule

Le Grand Prix International du Vin organisé par la société MUNDUS VINI GmbH est un concours international organisé en Allemagne et ouvert aux vins des régions viticoles du monde entier. Ce concours a pour objectif de promouvoir la qualité des vins et de commercialiser les vins et mousseux présentés. Une appréciation indépendante, neutre et professionnelle des vins par un jury international garantit le sérieux et le professionnalisme de ce concours. Ceci contribue à la réputation des médailles décernées par MUNDUS VINI, des vins récompensés ainsi que de leurs producteurs.

1. Admission des échantillons

Sont autorisés à participer tous les producteurs et distributeurs de vins tranquilles, mousseux, pétillants et de vins de liqueur du monde entier, à condition que les produits destinés à la consommation humaine directe soient conformes à l'annexe VII, paragraphe II du règlement (UE) no 1308/2013 portant sur le vin. La responsabilité de l'autorisation de la commercialisation des vins proposés incombe au participant. La société MUNDUS VINI GmbH n'est pas tenue de contrôler l'aptitude à la consommation des vins proposés venant d'Allemagne ou des différents pays d'origine.

Un même vin (le même produit) peut participer plusieurs fois au concours. Les numéros de lots ou numéros de contrôle officiels sont déterminants pour identifier les vins en vue de leur nouvelle participation au concours. Sont admis tous les produits prêts à consommer issus de toutes les régions viticoles internationales. Les échantillons qui ne nous seront pas parvenus avant la date limite d'envoi (**20 janvier 2023**) pourront être exclus du concours.

2. Catégories autorisées

Sont autorisés les produits des catégories suivantes :

- 2.1 Vins tranquilles de tous les niveaux de qualité, cépages ou cuvées et goûts
- 2.2 Vins mousseux de tous les niveaux de qualité, cépages ou cuvées et goûts
- 2.3 Vins pétillants de tous les niveaux de qualité, cépages ou cuvées et goûts
- 2.4 Vins doux
- 2.5 Vins liquoreux

3. Conditions de participation

3.1. Généralités

- 3.1.1 La participation est limitée aux vins déjà mis en bouteille ou conditionnés dans tout autre contenant adapté à l'usage par les consommateurs. Ceux-ci doivent respecter le règlement sur les préemballages relevant de l'avis du 8 mars 1994 (Journal officiel de la RFA I, p. 451 et suiv., modifié en dernier lieu par l'art. 4 du règlement du 11 décembre 2014, Journal officiel de la RFA I, p. 2010) ou être conditionnés en bag-in-box ou dans des contenants similaires correspondant aux volumes de commercialisation habituels.
- 3.1.2 Depuis 2014, **les dégustations en primeur** sont également autorisées. Vous trouverez votre formulaire de dégustation en primeur et d'autres informations sur www.mundusvini.com/fr → **Participation**.
- 3.1.3 Chaque participant au concours peut présenter autant de produits qu'il le souhaite. Les vins doivent satisfaire aux dispositions de fabrication et d'étiquetage applicables dans chaque pays ou aux réglementations de l'Union européenne.
- 3.1.4 Pour participer au concours, le participant devra remettre 6 bouteilles de chaque échantillon présenté. Au moment de l'inscription, au moins 200 bouteilles doivent encore être disponibles chez le participant ; le nombre de bouteilles de vin doux de grande qualité (vin de glace, vin de paille ou vin liquoreux issu d'une sélection de grains avec pourriture noble) disponibles doit être d'au moins 100.

- 3.1.5 Seuls les échantillons dédouanés et adressés franco domicile à MUNDUS VINI GmbH sont acceptés.
- 3.1.6 MUNDUS VINI GmbH se réserve le droit de facturer les taxes, droits et autres taxes et frais de manutention peut-être (si facturé à MUNDUS VINI) pour les produits soumis à l'expéditeur.
- 3.1.7 **Chaque échantillon devra être accompagné d'un passeport contenant toutes les indications nécessaires.** Si les données présentées ne sont pas complètes, la société MUNDUS VINI GmbH se réserve le droit de ne pas décerner de récompense au vin. La société MUNDUS VINI GmbH se réserve en outre le droit de vérifier l'identité des vins. Cette analyse commerciale pourra être facturée. **Les indications eport du produit sont obligatoires pour les différents publications, les diplômes et les récompenses.**

3.2 Propositions de quantités partielles

Présentation de quantités partielles La présentation de quantités partielles et l'utilisation des prix ou distinctions sont autorisées aux conditions ci-après :

- 3.2.1 La quantité totale et identique disponible ainsi que le volume de la première quantité partielle présentée doivent être indiqués au moment de la remise de la première quantité partielle d'un vin ou d'un produit.
- 3.2.2 A la remise de quantités partielles faisant suite à la première quantité primée, des analyses chimiques effectuées par un institut de contrôle reconnu permettant d'identifier sans équivoque le vin et attestant que les quantités partielles ultérieures correspondent bien à la première quantité récompensée devront être présentées à la société MUNDUS VINI GmbH. A cette fin, quatre bouteilles de chaque quantité partielle devront être expédiées à la société MUNDUS VINI GmbH en vue d'un nouveau contrôle analytique et sensoriel. Une référence à la première présentation doit être indiquée. Par ailleurs, si un numéro de lot différent est utilisé dans l'étiquetage, il doit figurer sur les formulaires de demande.
- 3.2.3 L'utilisation de distinctions sur les remplissages partiels d'échantillons identiques est limitée à six mois après l'attribution (date de remplissage).
- 3.2.4 En vue du contrôle analytique et sensoriel de quantités partielles, la société MUNDUS VINI GmbH se réserve le droit de confier à un institut de contrôle reconnu le soin d'effectuer un contrôle d'identité analytique et sensoriel. Pour ce faire, la première quantité est analysée en même temps que la nouvelle quantité et contrôlée sur la base des analyses de l'identité du vin. La société MUNDUS VINI facturera cette prestation.

4. Frais de participation

- 4.1 Des frais de participation seront redevables pour chaque échantillon remis. Le montant des frais de participation sert à couvrir les frais de saisie des échantillons, le voyage et l'hébergement du jury international, l'organisation du concours et la fabrication des distinctions et diplômes par la société MUNDUS VINI GmbH.
- 4.2 Les frais de participation s'élèvent à 170,00 euros net par échantillon présenté.
- 4.3 Si un même vin est présenté par plusieurs négociants, tous les négociants seront cités en même temps que le lauréat (producteur/embouteilleur). Les frais de participation multiple ne pourront faire l'objet d'aucune demande de remboursement. La réception du paiement intégral des frais de participation conditionne la participation au concours.
- 4.4 L'obligation d'inscription - indépendamment de la participation réelle - pour payer les frais désigné.

5. Dégustation du jury / distinctions

Un jury international et qualifié constitué d'œnologues, de vigneron, de cavistes, de sommeliers et de journalistes spécialisés goûte à l'aveugle les vins, vins mousseux et vins liquoreux. Les vins

seront classés selon la catégorie de produit, l'origine, le degré de qualité et l'arôme lors d'une dégustation et évalués sur la base du système de points international (maximum 100) de l'organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), également reconnu par l'union internationale des œnologues (UIOE). La dégustation aura lieu du 21 au 26 février 2023. Le nombre de produits susceptibles d'être primés dans le cadre du concours est limité aux 40 % des échantillons participants recevant le nombre maximal de points dans leur catégorie respective.

Les distinctions sont:

Grand Or
Or
Argent

5.1 Distinctions supplémentaires

I. Best of Show

Une distinction supplémentaire est toujours décernée au meilleur vin de chaque catégorie (origine, cépage, niveau de prix, mode d'exploitation, canal de distribution). Si, dans une catégorie, deux vins obtiennent le même nombre de points, MUNDUS VINI GmbH se réserve le droit de convoquer un jury spécial pour une nouvelle dégustation afin qu'une seule distinction soit décernée par catégorie. MUNDUS VINI, le Grand Prix International du Vin, se réserve également le droit de ne pas décerner l'une des distinctions pour une année donnée. Pour chaque distinction, le gagnant obtient un diplôme et peut faire figurer sur son étiquette l'une des médailles de MUNDUS VINI.

II. Best Producer (au moins 10 vins participant au concours)/**Best Importer** (au moins 20 vins participant au concours). **Condition:** Au moins 50 % des vins en compétition ont reçu des prix. En cas de moyenne identique pour tous les échantillons évalués de plusieurs producteurs, le participant ayant obtenu le plus grand nombre de médailles l'emporte.

6. Publication

Les produits primés dans le cadre du Grand Concours International du Vin de la société MUNDUS VINI GmbH seront publiés à la fin du concours. Leur nom sera, entre autres, communiqué dans les publications MEININGER'S WINE BUSINESS INTERNATIONAL, WEINWIRTSCHAFT, MEININGERS WEINWELT, DER DEUTSCHE WEINBAU et MEININGERS SOMMELIER des éditions MEININGER VERLAG, Neustadt an der Weinstrasse, ainsi que sur différents portails Internet, notamment MEININGER ONLINE, sur lesquels des liens peuvent renvoyer aux sites des producteurs. Aucune information ne sera publiée sur les vins qui n'ont pas atteint le nombre de points minimal pour être primés.

7. Utilisation des distinctions et logos

- 7.1 Les lauréats ont la possibilité d'utiliser les distinctions obtenues ainsi que les logos de la société MUNDUS VINI GmbH pour leur étiquetage et leur publicité. Pour l'utilisation des distinctions et médailles, les conditions particulières d'utilisation s'appliquent : « Directives sur l'utilisation et la promotion des médailles et des distinctions de la société MUNDUS VINI GmbH ».
- 7.2. Les conditions d'utilisation « Directives sur l'utilisation et la promotion des médailles et des distinctions de la société MUNDUS VINI GmbH » s'appliquent également à l'utilisation des distinctions obtenues sur l'habillage des bouteilles.

8. Dispositions finales – Acceptation des conditions du concours

En envoyant les échantillons, l'expéditeur accepte implicitement les conditions de participation et les appréciations de la société MUNDUS VINI GmbH. En cas de litige, le tribunal compétent est à Neustadt an der Weinstrasse.